

CONDITIONS GÉNÉRALES AFFILIÉS

Date de mise à jour : 06/10/2026

PERFORMA CC SLU, societat limitada unipersonal de droit andorran, au capital de 3 000 euros, dont le siège social est situé C. de l'Aigüeta 19, 1r 3a, AD500 Andorra la Vella, Principauté d'Andorre, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 26139, NRT L-721233-V, exploitant la marque commerciale Kaptos (ci-après « Kaptos »).

ARTICLE 1 - OBJET ET ACCEPTATION

1.1. Les présentes Conditions Générales Affiliés (ci-après les « CGA ») régissent la relation entre Kaptos et tout professionnel (ci-après l'« Affilié ») qui diffuse, via son propre trafic (notamment e-mailing), les campagnes de génération de leads proposées par Kaptos.

1.2. L'Affilié déclare agir exclusivement à titre professionnel. L'inscription, la création du compte sur l'espace affilié de Kaptos (ci-après l'« Admin ») ou la diffusion d'une première campagne valent acceptation pleine et entière des CGA.

1.3. L'Affilié agit en toute indépendance. Aucun lien de subordination, mandat, agence commerciale, société ou partenariat n'est créé. L'Affilié ne peut engager Kaptos ni ses clients (ci-après les « Annonceurs »).

ARTICLE 2 - COMPTE ET INFORMATIONS

2.1. L'Affilié fournit des informations exactes et à jour (identité ou dénomination, adresse, numéro d'immatriculation, numéro de TVA le cas échéant, coordonnées bancaires). Kaptos peut refuser ou suspendre un compte, notamment en cas de justificatifs manquants.

2.2. Les identifiants sont personnels et confidentiels. L'Affilié répond de toute action réalisée depuis son compte.

ARTICLE 3 - CAMPAGNES, KITS ET DIFFUSION

3.1. Les campagnes disponibles, leurs conditions (cible, pays, plafond de volume, rémunération) et leurs supports (ci-après les « Kits » : créas, objets, liens, textes) sont mis à disposition dans l'Admin ou par e-mail. Seules les campagnes et Kits approuvés par Kaptos peuvent être diffusés.

3.2. L'Affilié utilise les Kits sans les modifier (hors personnalisation expressément autorisée), uniquement vers les liens de tracking fournis par Kaptos. Toute modification de visuel, de texte, de promesse ou de lien sans accord écrit préalable de Kaptos est interdite. Les Kits ayant été validés par l'Annonceur, toute altération engage seul l'Affilié.

3.3. Kaptos peut suspendre, modifier ou arrêter une campagne à tout moment, notamment à la demande de l'Annonceur, en cas d'atteinte du plafond ou de risque juridique. L'Affilié cesse la diffusion dans les 24 heures suivant la notification. Les leads générés après ce délai ne sont pas rémunérés.

3.4. Aucune exclusivité n'est consentie, dans un sens comme dans l'autre. Kaptos ne garantit aucun volume de campagnes ni aucun niveau de revenus.

ARTICLE 4 - CONFORMITÉ DE LA DIFFUSION (E-MAILING ET AUTRES CANAUX)

4.1. L'Affilié est seul responsable de la licéité de sa diffusion et de ses bases de données. Il garantit en particulier que :

a) chaque destinataire a donné un consentement préalable valide, éclairé et spécifique à la réception de prospection commerciale par voie électronique, y compris provenant de

partenaires, dès lors que la réglementation applicable l'exige (notamment pour les particuliers) ;

b) il peut produire, sur simple demande de Kaptos et sous 48 heures, la preuve de ce consentement (source, date, libellé, adresse IP ou équivalent) ;

c) il n'utilise aucun fichier scrapé, volé, issu de concours non conformes ou dont l'origine ne peut être justifiée ;

d) chaque envoi identifie clairement l'annonceur ou l'expéditeur, comporte un lien de désinscription fonctionnel, respecte immédiatement les oppositions et les listes d'opposition applicables, et ne contient ni objet trompeur, ni en-tête falsifié, ni usurpation d'identité ;

e) il respecte les règles d'hygiène des envois (nettoyage des listes, plafonds de plaintes, pas de spam traps, pas de blacklists) et les règles des fournisseurs d'envoi qu'il utilise.

4.2. Sont interdits : le trafic incentivé non autorisé, les bots, les iframes et redirections cachées, le cookie stuffing, les leads auto-générés ou fictifs, les identités fausses ou de tiers, la promotion mensongère, les contenus illicites, ainsi que toute pratique visant à fausser le tracking.

4.3. Kaptos peut exiger à tout moment, sur la base d'un doute raisonnable, la communication des sources de trafic, des listes d'origine (hors données nominatives si non requises) et des échantillons d'envoi. Un refus ou une réponse insuffisante autorise Kaptos à suspendre le compte et à retenir les rémunérations concernées.

ARTICLE 5 - TRACKING ET VALIDATION DES LEADS

5.1. Le comptage des clics, leads et conversions est assuré exclusivement par les outils de tracking de Kaptos (Admin). Ses relevés font foi entre les Parties sauf preuve contraire. Les statistiques internes de l'Affilié ou de ses outils d'envoi n'ont aucune valeur probante. Toute tentative de contourner, altérer ou fausser le tracking est interdite.

5.2. Un lead est rémunérable (ci-après « Lead Valide ») s'il remplit cumulativement les conditions suivantes : il est enregistré par le tracking de Kaptos, il a été généré conformément aux CGA, aux Kits et aux conditions de la campagne, il est unique selon les règles de dédoublement de la campagne, il comporte des coordonnées réelles et exploitables (selon les critères de la campagne) et il n'est pas rejeté par l'Annonceur dans le cadre de l'article 4.4 des CGV de Kaptos.

5.3. Sont exclus de la rémunération : les doublons, les leads frauduleux, fictifs ou non conformes, les leads issus d'une diffusion non autorisée ou postérieure à l'arrêt de la campagne, les leads dépassant le plafond de la campagne, et les leads rejetés par l'Annonceur dans le cadre de l'article 4.4 des CGV de Kaptos, sur la base d'un relevé que Kaptos communique à l'Affilié sur demande.

ARTICLE 6 - RÉMUNÉRATION, AVIS À FACTURER ET PAIEMENT

6.1. La rémunération de l'Affilié est celle affichée dans l'Admin pour la campagne au moment de la génération du lead (CPL fixe ou autre modèle indiqué). Kaptos peut modifier ses tarifs pour l'avenir, avec un préavis de quarante-huit (48) heures. Les leads antérieurs restent rémunérés à l'ancien tarif.

6.2. Au plus tard le 10 de chaque mois, Kaptos met à disposition dans l'Admin (ou envoie par e-mail) un avis à facturer (ci-après l'« AAF ») récapitulant les Leads Valides du mois civil précédent, leur tarif et le montant total dû.

6.3. L'Affilié dispose de cinq (5) jours ouvrés à compter de la mise à disposition de l'AAF pour formuler par écrit toute contestation motivée. À défaut, l'AAF est réputé définitivement accepté. Seule la partie contestée est suspendue, le reste reste exigible.

6.4. L'Affilié émet et transmet à Kaptos, à l'adresse indiquée dans l'Admin, une facture conforme à l'AAF accepté (montant identique, mentions légales complètes, TVA selon le régime applicable à l'Affilié, coordonnées bancaires). Une facture non conforme à l'AAF (montant, identité, mentions) n'ouvre pas le délai de paiement. Kaptos la renvoie pour correction.

6.5. Kaptos règle la facture conforme par virement bancaire dans un délai de soixante-douze (72) heures ouvrées à compter de sa réception. Les frais bancaires de l'Affilié sont à sa charge.

6.6. Kaptos peut retenir ou compenser sur toute somme due à l'Affilié les montants correspondant à : des leads remis en cause conformément à l'article 6.7, des leads rejetés par l'Annonceur dans le cadre de l'article 4.4 des CGV de Kaptos, des trop-perçus, ou toute créance de Kaptos sur l'Affilié. À défaut de somme à compenser, l'Affilié rembourse sous 15 jours sur simple demande motivée.

6.7. Kaptos peut remettre en cause un lead pour fraude ou non-conformité aux CGA pendant 90 jours après sa génération.

ARTICLE 7 - DONNÉES PERSONNELLES

7.1. Chaque Partie respecte la réglementation applicable (RGPD, LQPD andorrane le cas échéant). L'Affilié agit comme responsable de traitement pour ses propres bases, ses envois et la preuve du consentement de ses contacts.

7.2. Les données personnelles des prospects collectés via les landing pages éditées par Kaptos sont traitées par Kaptos conformément à ses CGV, à son DPA et à sa politique de confidentialité. Kaptos ne transmet pas ces données à l'Affilié. L'Affilié n'a accès qu'à des statistiques et identifiants de tracking, qu'il n'utilise que pour le suivi de ses campagnes.

7.3. Kaptos traite les données de l'Affilié (identité, coordonnées, facturation, bancaires, journaux de connexion, historiques de tracking) en tant que responsable de traitement, pour gérer le compte, le tracking, la facturation, la lutte contre la fraude et ses obligations légales, et les conserve pendant la durée de la relation puis pendant les durées légales. Pour exercer ses droits : contact@kaptos.co.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITÉ ET NON-CONTOURNEMENT

8.1. Les informations non publiques de Kaptos (campagnes, tarifs, Kits, identité des Annonceurs, résultats, fonctionnement de l'Admin) sont confidentielles. L'Affilié ne les utilise que pour l'exécution des CGA, pendant la durée de la relation et cinq (5) ans après sa fin.

8.2. L'Affilié s'interdit de démarcher, de solliciter ou de contracter, directement ou indirectement, avec un Annonceur dont il a eu connaissance par Kaptos pour des prestations de génération de leads ou de diffusion similaires, pendant la durée de la relation et douze (12) mois après sa fin. Cette interdiction ne vise pas les Annonceurs avec lesquels l'Affilié justifie d'une relation antérieure.

8.3. En cas de violation, l'Affilié verse à Kaptos une indemnité forfaitaire de cinq mille euros (5 000 €) par Annonceur concerné, sans préjudice de dommages-intérêts complémentaires.

ARTICLE 9 - SUSPENSION, FRAUDE ET RÉSILIATION

9.1. En cas de manquement aux articles 3, 4 ou 5, de suspicion sérieuse de fraude ou de risque pour Kaptos ou un Annonceur, Kaptos peut suspendre immédiatement et sans préavis le compte et les paiements concernés, le temps de l'examen.

9.2. En cas de fraude ou de violation grave avérée, Kaptos peut résilier immédiatement, refuser le paiement des leads concernés et récupérer les sommes déjà versées pour ces leads.

9.3. Chaque Partie peut résilier les CGA sans motif avec un préavis écrit de quinze (15) jours. À la fin de la relation, les Leads Valides générés avant la fin et non frauduleux restent rémunérés selon l'article 6.

9.4. Un manquement grave de l'une des Parties non réparé dans les huit (8) jours suivant mise en demeure écrite autorise l'autre à résilier immédiatement.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

10.1. Kaptos est tenue d'une obligation de moyens. Elle ne garantit ni la disponibilité continue de l'Admin ou du tracking, ni un volume de campagnes, ni un niveau de revenus.

10.2. La responsabilité de Kaptos, si elle est judiciairement établie, est plafonnée aux sommes dues ou versées à l'Affilié au titre des douze (12) derniers mois. Les dommages indirects, pertes d'exploitation et manques à gagner sont exclus. Ces limites ne s'appliquent pas en cas de dol ou de faute lourde de Kaptos.

10.3. L'Affilié garantit et relève indemne Kaptos de toute réclamation, sanction, amende, condamnation, frais de procédure et honoraires d'avocat liés à sa diffusion, à ses bases de données, à ses envois ou au non-respect des CGA, y compris les réclamations des Annonceurs, des destinataires, des autorités de contrôle et des fournisseurs d'infrastructure, dans la mesure où ils résultent de son fait, à l'exclusion du contenu des Kits fournis par Kaptos et non modifiés.

ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE

Aucune Partie n'est responsable d'un manquement causé par un événement de force majeure au sens du droit applicable. La Partie concernée en informe l'autre dans les meilleurs délais. Au-delà de trente (30) jours, chaque Partie peut résilier sans indemnité. La force majeure ne dispense pas du paiement des sommes déjà exigibles.

ARTICLE 12 - MODIFICATION DES CGA

Kaptos peut modifier les CGA à tout moment. Les modifications sont notifiées par e-mail ou dans l'Admin et s'appliquent après un délai de quinze (15) jours, ou immédiatement si elles sont imposées par la loi, une plateforme ou un Annonceur. La poursuite de la diffusion vaut acceptation.

ARTICLE 13 - DIVISIBILITÉ ET DROIT APPLICABLE

13.1. Si une clause des CGA était jugée invalide ou inapplicable, les autres clauses conservent leur pleine validité.

13.2. Les CGA et la relation entre les Parties sont exclusivement soumises au droit de la Principauté d'Andorre. En cas de litige non résolu à l'amiable sous trente (30) jours après notification, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux de la Principauté d'Andorre (Batllia d'Andorra).